

LOUDEAC, le 23/09/24

REÇU le 22 OCT. 2024

SCOP A l'Abord'âges
Monsieur MEUNIER David
Directeur Général
2 chemin de la crèche
22100 TADEN

service Protection Maternelle et Infantile
Poste :7627
Suivi par :NO
Téléphone: 02.96.28.11.01

Objet: Modification d'arrêté d'autorisation

Monsieur,

Dans le cadre de sa mission de suivi et de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant, le service PMI a effectué des visites dans votre établissement : Micro crèche du HAUT-CORLAY, le 27/08/24 et le 23/09/24.

Cette visite a été réalisée en présence de la directrice de l'établissement et de la coordinatrice petite enfance des crèche de AL.

Dans ce contexte de visite, une nouvelle autorisation de fonctionnement est établie afin de répondre aux attendus réglementaires de ce document, remis à jour récemment au niveau départemental. Vous recevez également la grille de compte-rendu de visite.

J'émet un avis favorable au fonctionnement de votre structure qui rassemble les conditions d'accueil et de sécurité permettant de garantir le bon développement, la santé et le bien-être des enfants accueillis.

Je vous rappelle toutefois l'obligation de vous conformer au guide technique et sanitaire départemental des EAJE et au cadre réglementaire en vigueur, et vous demande de mettre en œuvre, sans délai, les préconisations suivantes, faites lors de l'évaluation :

Préconisations :

- Vigilance à afficher les PAI des enfants dans l'espace cuisine en cas d'allergies alimentaires
- Signer le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement.
- Réflexion à mener sur l'existence d'ondes électromagnétiques dans les pièces de vie des enfants.
- Vigilance quant au respect de l'intimité des enfants lorsqu'ils utilisent les toilettes adaptées.
- garantir, à chaque instant, une organisation des espaces de sommeil en adéquation avec les besoins des enfants accueillis, leur sécurité, les règles d'évacuation et d'intervention des secours, les bonnes conditions de travail des professionnels

Je vous remercie pour votre mobilisation.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président, par délégation,
L'adjointe au chef de service PMI de LOUDEAC

Nathalie OISEL

